



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/CMP/2006/L.1
15 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION
DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

Deuxième session

Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 22 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

**Adoption du rapport de la deuxième session de
la Conférence des Parties agissant comme Réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties
agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)		
A. Allocutions de bienvenue		
B. Autres déclarations		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Adoption de l'ordre du jour		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement (Point 2 b) de l'ordre du jour)		

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), convoquée par le secrétariat en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto¹, a été ouverte à l'Office des Nations Unies à Nairobi (Kenya) le 6 novembre 2006 par M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya et Président de la COP/MOP à sa deuxième session.

A. Allocutions de bienvenue

2. À l'occasion de l'ouverture de la douzième session de la Conférence des Parties (COP) et de la deuxième session de la Conférence agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), des allocutions de bienvenue ont été prononcées par le Vice-Président du Kenya, M. Arthur Moody Awori, et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Directrice générale de l'ONUN et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), M^{me} Anna Tibaijuka.

3. Souhaitant à tous les représentants la bienvenue au Kenya et dans la ville de Nairobi, le Vice-Président a dit qu'accueillir la Conférence constituait une réalisation majeure pour le Kenya. Il a adressé ses remerciements aux pays qui avaient apporté un généreux soutien au Gouvernement kényan et rendu ainsi possible la tenue de la Conférence dans le pays, ainsi qu'à l'ONUN et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'assistance fournie aux fins de l'organisation de cette manifestation.

4. Le Vice-Président a dit que les changements climatiques risquaient de compromettre la subsistance des communautés les plus pauvres du monde. Les pays au sud du Sahara étaient les plus vulnérables en raison de la structure essentiellement agricole de leur économie. Avec plus de 25 % du produit intérieur brut de ces pays imputables à l'agriculture et plus de 70 % de leur population vivant dans les zones rurales, les changements climatiques allaient avoir des répercussions énormes sur leur économie. Réduire la vulnérabilité des personnes les plus menacées par les changements climatiques allait nécessiter un soutien financier extérieur considérable à acheminer selon différentes filières, dont les mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Le Vice-Président a souligné que, même si les ressources financières et les transferts de technologies constituaient des éléments clés de la recherche de solutions, la réussite de la lutte contre le changement climatique était largement tributaire de l'aptitude des États parties à formuler une stratégie mondiale efficace qui soit rationnelle et équitable sur le plan environnemental.

5. Le Vice-Président a indiqué que la Convention et son Protocole de Kyoto constituaient des pas en avant importants dans cette direction. Se fondant sur le principe d'une responsabilité commune mais différenciée, il était nécessaire que les principaux émetteurs de gaz à effet de serre s'engagent dans un effort commun à long terme et élaborent une riposte équitable et efficace sur le plan environnemental pour l'après 2012 face aux défis dont sont porteurs les changements climatiques.

6. Intervenant en sa qualité de Directrice générale de l'ONUN, M^{me} Tibaijuka a dit que c'était un honneur pour l'Office d'accueillir la première session de la Conférence sur les changements climatiques organisée dans un pays de l'Afrique subsaharienne, ce qui constituait un événement historique. Vu que les plus grands défis environnementaux se dressaient devant les pays en développement, il était

¹ La COP/MOP a tenu sa session parallèlement à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention (COP). Les délibérations de la COP font l'objet d'un rapport distinct. Les éléments communs – allocutions de bienvenue, délibérations des réunions communes lors du débat de haut niveau – figurent dans les deux rapports.

particulièrement opportun que le Kenya et l'ONUN accueillent la Conférence. Rappelant que l'ONUN hébergeait deux programmes importants en rapport avec l'environnement naturel et l'environnement humain (le PNUE et ONU-HABITAT, respectivement), M^{me} Tibaijuka a insisté sur les liens existant entre les travaux de ces organismes et ceux des Parties à la Convention et à son Protocole de Kyoto.

Étant donné que les changements climatiques avaient un impact direct non seulement sur l'environnement mais aussi sur la vie des gens, les travaux des représentants avait le plus grand intérêt pour ceux du PNUE et d'ONU-HABITAT.

B. Autres déclarations

7. À la 1^{re} séance², le 6 novembre, des déclarations d'ordre général ont été faites par les représentants du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la Finlande (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)³, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de ce point, à sa 1^{re} séance, le 6 novembre, la COP/MOP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2006/1). L'ordre du jour provisoire avait été élaboré en accord avec le Président de la COP/MOP à sa première session, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau, ainsi que des demandes des Parties.

9. Notant que certaines Parties avaient exprimé des préoccupations concernant l'ordre du jour provisoire, le Président a informé les représentants qu'il avait tenu des consultations sur cette question mais qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'ordre du jour tel que proposé. Il a donc proposé de poursuivre sur la base de l'ordre du jour provisoire, en excluant le point 17 (Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires). Il a invité M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) à continuer de lui prêter assistance à ce sujet et à rencontrer les Parties intéressées dans le but d'adopter l'ordre du jour à la séance suivante.

10. Après des consultations sur cette question, le Président, à la 2^e séance, le 9 novembre, a proposé que le point 17 soit examiné en tant que subdivision de la question de l'ordre du jour provisoire intitulée «Questions diverses».

11. Le Président, sur proposition du représentant d'une Partie, a aussi proposé d'inscrire à l'ordre du jour le point supplémentaire 2 e), intitulé «État de la ratification du Protocole de Kyoto».

12. La COP/MOP, sur proposition du Président, a approuvé l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2006/1, tel que modifié oralement à sa 2^e séance. L'ordre du jour adopté se lit donc comme suit:

² Les séances de la COP/MOP mentionnées ici sont des séances plénières.

³ Les pays ci-après se sont alignés sur cette déclaration ainsi que sur toutes les déclarations suivantes faites par la Finlande au nom de la Communauté européenne et de ses États membres: Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - e) État de la ratification du Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Rapport du Comité de supervision de l'application conjointe.
7. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
8. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
9. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
10. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
11. Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9.
12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Fonds pour l'adaptation.
14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto.

17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
18. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses:
 - a) Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires;
 - b) Autres questions.
22. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

13. À la première réunion, le 6 novembre, le Président a rappelé le paragraphe 3 de l'article 13 et le paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto qui disposent que, pour les questions relatives au Protocole, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas Partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

14. Notant que l'élection du Bureau de la Conférence des Parties à sa douzième session n'était pas encore terminée, le Président a dit que cette question serait examinée lors d'une session ultérieure.

[à compléter]

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(point 2 c) de l'ordre du jour)

15. Présentant cette question à la 1^{re} séance, le 6 novembre, le Président a appelé l'attention de la COP/MOP sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2006/1. Il a noté que les organes subsidiaires seraient convoqués afin d'élaborer, avant la fin de leur session, le 14 novembre, des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la COP/MOP.

16. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé de renvoyer les questions ci-après aux organes subsidiaires pour examen et présentation de projets de décisions ou de conclusions:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 8 Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions
- Point 9 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 10 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 13 Fonds pour l'adaptation
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 17 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 17 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

17. La COP/MOP a décidé de poursuivre ses travaux sur la base de la proposition faite par le Président.

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour

[à compléter]

E. Situation concernant la ratification du Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour

[à compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions
et conclusions qui en découlent**

(Point 3) de l'ordre du jour

[à compléter]

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto

(Point 4) de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5) de l'ordre du jour)

18. À sa deuxième séance, le 9 novembre, la COP/MOP a examiné les documents FCCC/KP/CMP/2006/4 et Add.1, FCCC/KP/CMP/2006/3, FCCC/KP/CMP/2006/MISC.1 et FCCC/KP/CMP/2006/MISC.2.
19. Le Président a rappelé que le mécanisme pour un développement propre (MDP) était un mécanisme unique de collaboration mondiale qui visait à atténuer les changements climatiques tout en encourageant un développement durable dans les pays en développement qui accueilleraient des projets au titre du MDP. Il était important pour les Parties de se concentrer sur la nécessité de veiller à ce que le MDP continue de donner de bons résultats et que tous les pays en partagent les bénéfices en matière de développement durable. Les Parties devaient s'attaquer aux obstacles auxquels étaient confrontés les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, pour bien participer au MDP.
20. À l'invitation du Président, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. José Domingos Gonzalez Miguez, a présenté à la COP/MOP le rapport annuel du Conseil exécutif, figurant dans les documents FCCC/KP/CMP/2006/4 et Add.1 (première et deuxième parties), qui couvrait les activités pour la période allant de fin novembre 2005 au 1^{er} novembre 2006.
21. Le Président a dit que ces 12 mois avaient été fructueux pour le MDP, qui avait enregistré une croissance exponentielle avec un nombre de demandes d'enregistrement et de délivrance dépassant de plus de 62% celui qui avait été prévu dans le plan de gestion du MDP pour 2006. Il a souligné, notamment, les progrès accomplis sur les questions ci-après, identifiées par la COP/MOP à sa première session:
22. Concernant les méthodes du MDP, le Conseil avait adressé une recommandation à la COP/MOP sur le piégeage et le stockage de dioxyde de carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP et mis au point un «Outil combiné pour la démonstration de l'additionnalité et la sélection d'un scénario de base». Concernant la répartition régionale et sous-régionale des activités de projet au titre du MDP, il avait, sur la base de contributions des Parties et du public, adressé une recommandation à la COP/MOP.
23. Le Forum des autorités nationales désignées avait été constitué et ses réunions contribuaient utilement à un échange de vues avec le Conseil; celui-ci avait donc prévu des crédits dans le plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008 pour deux réunions supplémentaires.
24. Le Conseil avait également étayé son rôle exécutif en créant des structures d'appui lui permettant d'obtenir des avis et en renforçant le rôle du secrétariat. Sur la base de l'expérience acquise, il avait modifié son plan de gestion pour qu'un soutien adéquat soit assuré de façon systématique l'an prochain. Un renforcement de la capacité du secrétariat d'élaborer des projets de recommandation et de décision était nécessaire compte tenu du doublement escompté des demandes à traiter et de l'accroissement des interactions avec des participants aux projets. Des dispositions avaient été prises dans le plan de gestion du MDP pour 2007-2008, dont une première version avait été adoptée par le Conseil, sur la base d'une proposition du Secrétaire exécutif et après détermination des besoins par le Conseil.

25. Conformément aux pouvoirs délégués au Conseil par la COP/MOP à sa première session, l'exécution du plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008, publié en tant qu'additif au rapport du Conseil, avait déjà été engagée de façon que le personnel additionnel nécessaire soit en poste aussitôt que possible. Le Président a souligné que cela était indispensable pour que le Conseil puisse faire face à l'évolution de la charge de travail et optimiser les modalités de soutien. Les mesures prises pour exécuter le plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008 étaient conformes à la conception qu'avait le Conseil de son rôle tel qu'il ressortait du plan de gestion du MDP, lequel mettait en avant les fonctions de supervision et de décision.

26. Le Président a conclu en remerciant ses prédécesseurs et le Conseil, les participants aux projets, les autorités nationales désignées, les entités opérationnelles désignées et autres acteurs de leur soutien continu et de leurs observations constructives concernant le fonctionnement du MDP; il a également remercié les membres actuels du Conseil, en particulier le Vice-Président et les membres qui avaient fait office de président et vice-président de groupes d'étude et groupes de travail, de leur soutien et de leurs importantes contributions aux réalisations du Conseil au cours de la période considérée.

27. À la suite du rapport du Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 35 Parties, dont des représentants parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe africain, d'un groupe de pays latino-américains, et des pays les moins avancés. Des déclarations ont également été faites par un État ayant qualité d'observateur et par l'International Emissions Trading Association au nom d'organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels.

28. Le Président a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la COP/MOP adopte à sa deuxième session une décision. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M^{me} Christiana Figueres Olsen (Costa Rica) et M. Georg Børsting (Norvège), afin d'achever l'examen de la question avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

29. Le Président a également rappelé aux Parties que la COP/MOP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M. Mark Berman (Canada) engagerait des consultations sur la question. Il a été rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VI. Rapport du Comité de supervision de l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

30. À sa deuxième séance, le 9 novembre, la COP/MOP a examiné les documents FCCC/KP/CMP/2006/5 et Add.1.

31. Le Président a rappelé que l'application conjointe en vertu de l'article 6 du Protocole de Kyoto prévoyait la possibilité pour des Parties visées à l'Annexe I d'entreprendre des projets dans d'autres Parties visées à l'Annexe I pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou renforcer leur absorption par les puits et qu'elle créait ainsi des unités de réduction des émissions (URE). Les URE découlant de projets au titre de l'application conjointe pouvaient être utilisées par les Parties visées à l'Annexe I pour réaliser leurs objectifs en matière d'émissions au titre du Protocole.

32. Évoquant la décision 10/CMP.1, qui avait institué le Comité de supervision de l'application conjointe, le Président a dit que la COP/MOP, à sa deuxième session, examinerait pour la première fois un rapport du Comité de supervision sur ses activités.

33. À l'invitation du Président, la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M^{me} Daniela Stoycheva, a présenté le rapport du Comité à la COP/MOP, qui couvrait la période allant du 7 décembre 2005 au 1^{er} novembre 2006.

34. La Présidente s'est déclarée satisfaite de ce qu'en moins d'une année, le Comité de supervision ait réussi à mener à bien son ambitieux programme de travail, avec notamment le lancement, le 26 octobre, de la procédure de vérification de l'application conjointe (procédure dite de la deuxième filière de l'application conjointe). En moins de deux semaines d'activité, quatre descriptifs de projet avaient été soumis au secrétariat pour publication. En outre, le Comité de supervision avait entrepris un certain nombre de tâches importantes, dont l'élaboration de son programme de travail pour 2006, de son plan de gestion et de son budget, du règlement intérieur, et d'un barème de redevances approprié pour couvrir les coûts administratifs de son travail. Il avait également constitué un groupe de l'agrément, qui avait mis au point les procédures et les formulaires nécessaires pour que le processus d'agrément puisse démarrer officiellement le 15 novembre 2006. À ce jour, 13 communications concernant une éventuelle demande d'agrément avaient été reçues, dont trois demandes formelles.

35. Suivant les instructions de la COP/MOP, le Comité de supervision avait coopéré avec le Conseil exécutif du MDP et s'était inspiré, chaque fois que possible, de l'expérience de celui-ci. En particulier, concernant les travaux nécessaires à la mise en place des éléments opérationnels de l'application conjointe, il avait beaucoup profité de l'expérience fournie par le processus du MDP et continuerait de s'en inspirer, le cas échéant.

36. M^{me} Stoycheva a souligné qu'à ce jour, 13 Parties visées à l'Annexe I avaient fourni des informations au secrétariat sur leurs points de contact nationaux pour l'application conjointe, dont 8 avaient également fourni des informations sur leurs lignes directrices et procédures nationales pour l'agrément de projets relatifs à l'application conjointe. Étant donné que c'était une condition de participation à l'application conjointe, la Présidente a invité les Parties intéressées qui ne l'avaient pas encore fait à fournir l'information voulue au secrétariat.

37. Évoquant les défis futurs, la Présidente a dit que le Comité de supervision s'attendait à une importante charge de travail concernant l'agrément des entités indépendantes et l'évaluation et l'examen des décisions soumises par des entités indépendantes agréées. Le Comité de supervision devrait également définir de quelle façon il pourrait interagir plus étroitement avec les entités indépendantes agréées ou candidates et les points de contact nationaux des Parties exécutant des projets relatifs à l'application conjointe.

38. La Présidente a remercié les Parties qui avaient contribué au financement des activités du Comité de supervision. Dans le même temps, le Comité était confronté à un déficit de ressources financières de plus de 2 millions de dollars É.-U. pour l'exercice biennal 2006-2007. Pour que le Comité puisse continuer de s'acquitter de ses fonctions, il était impératif qu'il dispose de ressources stables et prévisibles. Étant donné qu'il ne pourrait être financièrement autonome qu'en 2009, au plus tôt, le Comité demandait donc que la COP/MOP examine attentivement sa situation financière et prenne des mesures appropriées.

39. En conclusion, la Présidente a remercié tous les participants à des projets, les acteurs et les Parties qui soutenaient l'application conjointe, ainsi que les membres et membres suppléants du Comité de supervision, en particulier le Coprésident, qui avaient beaucoup contribué au succès du Comité. Elle a également remercié le secrétariat de ses efforts et de son soutien au cours de l'année écoulée et s'est déclarée convaincue que, grâce aux travaux du Comité de supervision, l'application conjointe réaliserait bientôt tout son potentiel.

40. À la suite de l'intervention de la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

41. Le Président a déclaré que pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la COP/MOP adopte à sa deuxième session une décision. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Johan Nylander (Suède) et M. William Agyemang-Bonsu (Ghana), afin d'achever l'examen de la question avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

[à compléter]

VII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 7 de l'ordre du jour)

42. À sa 2^e séance, le 9 novembre, la COP/MOP a examiné le document FCCC/KP/CMP/2006/6.

43. Le Président a rappelé que le mécanisme relatif au respect des dispositions du Protocole de Kyoto visait à renforcer l'intégrité environnementale du Protocole et la crédibilité du marché du carbone. Un mécanisme vigoureux et efficace était donc essentiel à une bonne application du Protocole.

44. Le Président a en outre rappelé que la COP/MOP, à sa première session, avait adopté la décision 27/CMP.1 et son annexe contenant les procédures et les mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. En vertu de l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la section III de ces procédures et mécanismes, la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions devait rendre compte des activités du Comité à chaque session ordinaire de la COP/MOP. Le Comité était désormais pleinement opérationnel, et les délégations étaient saisies de son premier rapport portant sur les activités réalisées depuis la première réunion du Comité. Le Président a invité le Coprésident du Comité de contrôle et le Président de sa chambre de facilitation, M. Hironori Hamanaka, à présenter le rapport.

45. En l'absence de M. Raúl Estrada Oyuela, Coprésident du Comité de contrôle et Président de la chambre de l'exécution, M. Hamanaka a présenté le rapport du Comité de contrôle à la COP/MOP pour la période allant du 1^{er} mars à début septembre 2006.

46. M. Hamanaka a présenté le règlement intérieur augmenté approuvé par le Comité pour adoption par la COP/MOP, en soulignant que l'adoption par la COP/MOP de ce règlement intérieur renforcerait la crédibilité du mécanisme de contrôle et contribuerait à son bon fonctionnement.

47. Concernant les questions financières, il a expliqué la demande adressée par le Comité à la COP/MOP pour qu'elle invite les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pour l'exercice biennal 2006-2007, à l'appui des travaux du Comité de contrôle. Le Comité n'avait ménagé aucun effort pour utiliser de façon aussi efficace que possible les ressources qui lui avaient été allouées par la COP/MOP, mais les fonds qui lui restaient ne suffiraient pas pour absorber une charge de travail qui devrait s'intensifier. Cela était dû en grande partie au fait que les contributions versées jusqu'ici avaient été moins nombreuses qu'escomptées. Le Président a également attiré l'attention de la COP/MOP sur la proposition du Comité concernant les modalités de financement des frais de voyage et autres pour la participation de tous les membres et membres suppléants aux réunions du Comité.

48. M. Hamanaka a souligné les enseignements tirés par le Comité des premières délibérations de sa chambre de la facilitation, dont la difficulté d'obtenir la majorité des trois quarts requise à l'annexe de la décision 27/CMP.1 et l'importance d'obtenir un quorum pour les délibérations du Comité. Les

délibérations du Comité avaient également permis à la chambre d'expérimenter d'éventuelles modalités de vote électronique.

49. Dressant le bilan de l'année écoulée dans la perspective des travaux futurs, M. Hamanaka a souligné l'intérêt de renforcer la compréhension, par les points de contact nationaux, de la complexité des procédures et des mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole et du règlement intérieur, ainsi que des incidences de ces dispositions.

50. En conclusion, M. Hamanaka a remercié les membres et les membres suppléants du Comité de leurs efforts et de leur dévouement, ainsi que le secrétariat de son précieux appui au fonctionnement du Comité.

51. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

52. Le Président a dit qu'il conviendrait que la COP/MOP adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé d'inviter M. Denis Langlois (Canada) et M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie) à engager des consultations informelles sur la question, en vue d'en conclure l'examen avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

53. Le Président a également rappelé aux Parties qu'un membre du Comité de contrôle originaire du groupe régional de l'Europe orientale et un membre de l'Alliance des petits États insulaires devaient être élus par la COP/MOP à la session en cours pour occuper les postes vacants à la chambre de la facilitation. Ces membres seraient élus pour le reste du mandat des membres qu'ils remplaçaient, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2007. M. Mark Berman (Canada) engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VIII. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 8 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IX. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mises en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

X. Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XI. Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9

(Point 11 de l'ordre du jour)

54. Pour l'examen de cette question à sa 3^e séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2006/MISC.3 et Add.1 et Add.2.

55. Le Président a rappelé que la question était inscrite à l'ordre du jour conformément aux dispositions du Protocole de Kyoto. Le Protocole dispose en son article 9, paragraphe 1, que la COP/MOP examine périodiquement ledit Protocole à la lumière des données scientifiques et des évaluations les plus sûres concernant les changements climatiques et leur impact ainsi que des données techniques, sociales et économiques pertinentes. Au paragraphe 2, il est stipulé que le premier examen a lieu à la deuxième session de la COP/MOP, et que de nouveaux examens sont effectués par la suite de manière régulière et ponctuelle.

56. Après avoir signalé qu'une issue réussie de l'examen de ce point de l'ordre du jour était indispensable au succès de l'ensemble de la session, le Président a invité les Parties à s'exprimer.

57. Des déclarations ont été faites par les représentants de 21 Parties, notamment au nom du Groupe africain, de la Communauté européenne et de ses États membres, et d'un groupe de neuf pays. Des déclarations ont été faites aussi par un représentant d'un État ayant le statut d'observateur et par un représentant de Greenpeace au nom de Climate Action Network.

58. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé que le Président procéderait à des consultations informelles, avec l'aide de M. Fernando Tudela Abad (Mexique), ces consultations devant être terminées avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

[à compléter]

XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIII. Fonds pour l'adaptation

(Point 13 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 15 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XVI. Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B
du Protocole de Kyoto**
(Point 16 de l'ordre du jour)

59. À sa 3^e séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2006/2.
60. Dans son introduction, le Président a rappelé qu'à sa première session, la COP/MOP avait examiné une demande du Gouvernement bélarussien tendant à prendre un engagement chiffré de limitation ou de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre correspondant à 95 % du niveau des émissions de l'année de référence 1990 en vertu de l'article 3 du Protocole dans la période d'engagement 2008-2012, et à modifier en conséquence l'annexe B du Protocole de Kyoto.
61. Notant que le Bélarus avait soumis le texte d'un projet d'amendement, ainsi qu'il était demandé dans la décision 32/CMP.1, le Président a invité le Bélarus à présenter sa proposition.
62. À la suite de l'intervention du Bélarus, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, notamment au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et au nom du Groupe des 77 et de la Chine.
63. Après avoir entendu les déclarations des Parties, la COP/MOP a invité M^{me} Thelma Krug (Brésil) à entreprendre des consultations informelles et à en rendre compte à la COP/MOP ultérieurement au cours de la session.

[à compléter]

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles
(Point 17 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties
agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
par les organes subsidiaires**
(Point 18 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIX. Réunion de haut niveau
(Point 19 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs
(Point 20 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XXI. Questions diverses
(Point 21 de l'ordre du jour)

**A. Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition
de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités
d'approbation des engagements volontaires
(Point 21 a) de l'ordre du jour)**

64. Pour l'examen de ce point subsidiaire à sa 3^e séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2006/MISC.4.

65. Le Président a rappelé qu'à la première session de la COP/MOP, la Fédération de Russie avait proposé de charger le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto d'élaborer des procédures d'approbation des engagements que les pays prennent volontairement. La COP/MOP avait ensuite demandé au Président d'organiser des consultations sur la manière d'aborder cette question et de lui rendre compte du résultat de ses consultations à sa deuxième session.

66. Le Président a annoncé que la Présidente de la première session de la COP/MOP ne pouvait pas assister à la séance en cours mais qu'elle lui avait communiqué un rapport sur ses consultations.

67. Le Président a indiqué qu'à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, en mai 2006, des consultations informelles s'étaient déroulées sur la manière de traiter la proposition de la Fédération de Russie. De nombreux participants avaient assisté à ces consultations, présidées par M. William Agyemang-Bonsu (Ghana), qui était membre du Bureau de la COP à sa onzième session. Les participants avaient reconnu l'importance générale de la proposition. Aucun consensus formel ne s'était dégagé mais on s'était accordé à reconnaître que le Président devait faire savoir à la COP/MOP, à sa deuxième session, que des opinions et options diverses avaient été exprimées ou formulées par les participants. Il avait été suggéré en outre que le Président de la COP/MOP propose à la deuxième session de poursuivre les consultations informelles, en vue de parvenir à un consensus sur une recommandation adressée à la COP/MOP concernant la manière d'aborder la proposition. Pour conclure, le Président a invité la délégation de Russie à faire une déclaration.

68. À la suite de la déclaration de la Fédération de Russie, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Constatant l'absence de consensus, le Président a annoncé qu'il allait demander à M. William Agyemang-Bonsu son avis sur la manière de procéder.

69. À la 4^e séance, le 13 novembre, le Président a invité M. William Agyemang-Bonsu à éclairer les participants concernant ses consultations avec les Parties.

70. M. William Agyemang-Bonsu a expliqué qu'après la 3^e séance un certain nombre de Parties avaient exprimé le désir d'avoir un complément d'information sur les consultations tenues à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires. Il a donné un aperçu du déroulement des consultations, indiqué les principaux éléments de la proposition de la Fédération de Russie et rendu compte des opinions et options exprimées ou formulées par les participants en réponse à la proposition. Il a souligné une fois de plus que les consultations visaient uniquement à demander l'avis des Parties sur la manière d'aborder la proposition, et non sur sa teneur.

71. M. William Agyemang-Bonsu a indiqué que le représentant de la Fédération de Russie, lorsqu'il avait présenté la proposition lors des consultations informelles à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, avait précisé qu'elle ne contenait que des idées préliminaires. Il s'agissait d'essayer de proposer des procédures et des mécanismes aux Parties qui désiraient réduire volontairement leurs émissions ou à celles qui ne figuraient pas à l'annexe I mais désiraient s'y associer. Quelques possibilités d'action étaient mises en lumière, par exemple l'élaboration d'un projet de décision par la COP/MOP à sa

deuxième session, ou l'amorce d'un processus au cours de la vingt-cinquième session des organes subsidiaires, au cours desquelles la Fédération de Russie présenterait un document plus détaillé. Le représentant de la Fédération de Russie avait évoqué le cas de Parties qui avaient exprimé le désir de prendre des engagements volontaires et il avait invité d'autres Parties à s'exprimer sur la question.

72. M. Agyemang-Bonsu a dit qu'au cours des consultations, des délégations s'étaient prononcées pour le renvoi de la question au SBI, étant entendu qu'il ne serait pas question de modifier la Convention ni le Protocole de Kyoto. Certains participants avaient fait valoir qu'ils avaient besoin de temps pour étudier la proposition et qu'ils n'étaient pas prêts à faire, au cours de la session de mai 2006, une recommandation concernant la manière d'examiner la proposition plus avant. Ils avaient suggéré de saisir la COP/MOP de la proposition à sa deuxième session, accompagnée d'une liste de moyens possibles de la traiter. Ils avaient indiqué notamment qu'elle pourrait être examinée au cours des délibérations du Groupe de travail spécial ou au titre de l'article 9 du Protocole de Kyoto, tout en étant examinée aussi par le SBI ou par les ateliers organisés dans le cadre du Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue). Une délégation avait suggéré que le Dialogue pourrait être le cadre d'un débat sur la question, mais elle a préconisé une certaine souplesse. Une autre délégation était favorable à une nouvelle consultation visant à développer le texte de la proposition russe afin de déterminer quelle serait la meilleure instance pour l'examiner. Une délégation avait souligné qu'elle essayait depuis sept ans de trouver le moyen de prendre des engagements volontaires.

73. M. Agyemang-Bonsu a indiqué que lors des consultations informelles de mai de nombreuses Parties avaient insisté sur la nécessité d'étudier la proposition plus avant. Le représentant de la Fédération de Russie avait annoncé son intention de poursuivre les consultations bilatérales et évoqué la possibilité de distribuer un texte détaillé ou un projet de décision de la COP/MOP avant la deuxième session. Un certain nombre de participants s'étaient déclarés prêts à aider la Fédération de Russie à remanier sa proposition.

74. Après avoir rendu compte des consultations informelles organisées au cours de la vingt-quatrième session, M. Agyemang-Bonsu a exposé les vues exprimées par les Parties sur la manière de traiter la question lors des consultations qu'il avait engagées après la 3^e séance de la COP/MOP au cours de sa deuxième session.

75. Le Président a remercié M. Agyemang-Bonsu de ses explications et de ses conseils et il a remercié les délégations de leur participation constructive au débat. Il a annoncé qu'il allait entreprendre de nouvelles consultations et qu'il ferait rapport à la COP/MOP ultérieurement au cours de la session.

[à compléter]

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT
COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO
À SA DEUXIÈME SESSION

[à compléter]
